



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 49318

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mobilité des fonctionnaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport public, « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », de l'inspection générale des finances. La mission a réalisé un diagnostic approfondi de l'état des lieux de la mobilité et recommande notamment de développer les affectations à la résidence afin de permettre au management de proximité d'adapter les compétences des agents mutés sur une base géographique aux nécessités locales du service public. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Cette recommandation présente l'intérêt d'introduire de la souplesse dans la mobilisation des ressources humaines sur un territoire. En revanche, elle présente un certain nombre de difficultés de mise en oeuvre. En particulier, la notion de résidence n'est pas définie et de ce fait elle n'est pas partagée au plan interministériel. Par ailleurs, l'idée d'adapter les compétences des agents aux nécessités locales du service public est relativement complexe à traduire en processus opérationnel. Pour ces raisons et en dépit de l'intérêt des perspectives qu'elle pourrait ouvrir, cette préconisation ne fait pas partie des priorités du Gouvernement en matière de mobilité des fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49318

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1232

Réponse publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9511